

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE CARTICASI (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 14 Avril 2022 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de : Madame Lucie Anastasie ORSINI, épouse de Monsieur Jean Vitus ORSINI, demeurant à BASTIA (Haute-Corse), 34 Quartier de l'Annonciade, née à CARTICASI (Haute-Corse) le 2 janvier 1908, depuis décédée à BASTIA (Haute-Corse) le 7 janvier 1997 Désignation : **SUR LA COMMUNE DE CARTICASI (Haute-Corse)** : Dans un ensemble immobilier comprenant deux corps de bâtiment : - Bâtiment A : partie sud du terrain : une maison à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage plus combles mansardées, - Bâtiment B : partie nord du terrain : un rez-de-chaussée, un étage plus combles (ancien séchoir) Figurant au cadastre de la manière suivante : Section A numéro 159 lieu-dit Carticasi pour une contenance de 03a. 90ca. **le lot huit (8)** : une cave devenue cuisine et salle à manger. **Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :**

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE